Image not found or type unknown

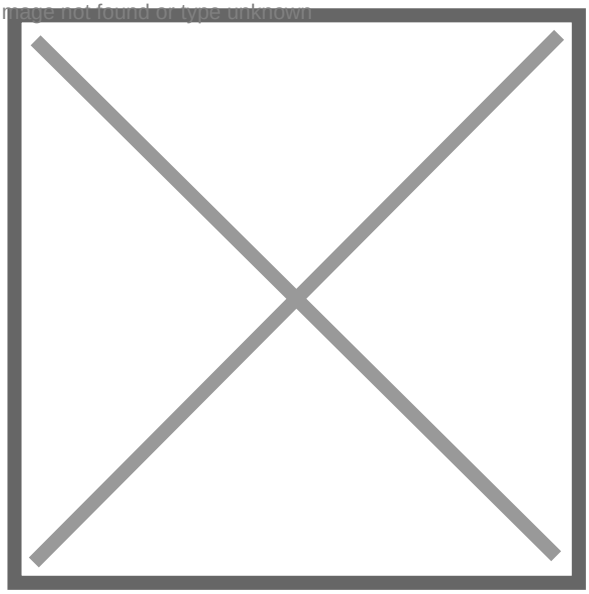

Non maintien d'un taux negocier

Par **choca10_old**, le **05/08/2007** à **20:15**

Nos avons négocier un taux à 4.45% pour un pret immo par l'intermediare d'un courtier auprés du credit agricole.

Rdv pris a la banque le 26/06/07.
Depot des documents demandés au préalable signature des papiers de demande de prêts, ouverture du compte.

Sans nouvelle au bout de 8 jours je rappel le banquier qui me dit il manque des docs donc je m'empresse del'ai lui fournir.

le banquier a mis beaucoup detemps a faire parvenir les docs a son responsable et il savéré que les docs demandés n'était pas les bons.

Donc il m'en demande d'autre en me disant que comme le dossier n'était pas complet (de sa faute car il n'a pas réclamé les bons docs) il ne pouvait pas maintenir le taux qui avait été négocier.

En a t'il le droit??

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés